

Comité d'Établissement du 28 septembre 2017

Situation production

3748 moteurs devraient être expédiés en septembre, 30766 moteurs en progressif à fin septembre.

Type	Cadence journalière octobre 2017				
	S 40	S 41	S 42	S 43	S 44
C 8 – C9	25	25	25	0	25
C 10-C11-C13-C13€6	168	168	168	0	163
C13 Bi-stadio et C16	12	12	12	0	12
Total	205	205	205	0	200

A ce jour, il est prévu d'avancer la semaine d'activité partielle de la semaine 44 à la semaine 43 car l'un de nos fournisseurs est actuellement à l'arrêt en raison de mouvement sociaux.

Dans tous les cas, le secteur Culasses ne sera pas concerné.

Par ailleurs, le programme de production laissant apparaître une prévision de 40446 moteurs à fin décembre, le nombre total de jours chômés pourrait être revu à la baisse (suppression des jours de décembre).

Diverses activités de formation seront développées afin de limiter le nombre total d'heures d'activité partielle déclarées auprès de la DIRECCTE.

Informations C.E.

- ⊕ **Secours 3^{ème} trimestre** : 1400 € ont été versés.
- ⊕ **Mutuelle et complément mutuelle** : le trésorier du CE présente la modification des compléments mutuelle par le comité d'établissement à compter du 1^{er} janvier 2018.
→ Voir l'affichage détaillé en fin de document

Informations Direction

- **Article dans le JSI** : Suite à quelques incohérences dans l'article paru mercredi 27 septembre dans le JSI, la Direction a invité le journaliste mardi 3 octobre pour consolider ses connaissances sur l'établissement.
- **Audit WCM** : A ce jour, les dates de l'audit ne sont toujours pas confirmées. une réunion aura lieu vendredi 30 septembre avec T. VERBAETEN pour définir quand se tiendra cet audit.
- **Absentéisme** : 3,28 % en septembre soit 3,22 % en progressif.
- **Recrutement** :
 - Anaïs DUSSELLIER est embauchée en tant que Chef de Projet Logistique après un stage et une année par alternance au sein de notre établissement et l'obtention d'un master 2 en Logistique.
 - Pierre MARCO prendra ses fonctions de Responsable UOM le 30 octobre.
 - Julie PASCAL prendra ses fonctions de Responsable Staff Technique UOM à compter du 6 novembre.
- **Information sur le bulletin de paie dématérialisé** : Une note sera jointe au bulletin de paie du mois de septembre. Le salarié aura 30 jours pour notifier sa volonté de conserver le bulletin papier.
- **Actions QVT** : Les dernières actions développées dans le cadre de la démarche QVT sont présentées, notamment la mise en place d'une borne d'information dans les ateliers, la publication de différents livrets (santé au travail, excellence industrielle, ressources humaines). Un questionnaire sera diffusé prochainement pour recueillir le niveau de satisfaction de tous les salariés, afin de comprendre si les actions mises en place jusque-là doivent être améliorées ou éventuellement supprimées.
- **Assistance sociale** : Le nombre de permanences passera de 1 à 2 fois par semaine (voir planning du dernier trimestre dans les panneaux Direction).

Questions SNI-UNSA

1. Commande Chine

Comme annoncée en réunion CE extra du 06 septembre 2017, avez-vous une réponse concernant une commande pour la Chine (bloc, culasses, AAC) qui réduirait l'activité partielle dans ces secteurs ?

Réponse : Nous n'avons pas de réponse pour le moment.

2. Contrat responsable

Sera-t-il possible pour les salariés de changer d'option de mutuelle lors du passage au contrat responsable et ce sans condition ?

Réponse : Nous ferons part de votre demande à notre prestataire (CIAP).

3. Job posting

Quelles sont les personnes qui ont été retenues concernant les job posting suivants :

- Relanceur fournisseur
- Technicien de maintenance

Réponse : Le poste de relanceur fournisseurs a été confié à Béatrice PERICHON qui travaille en intérim au service logistique depuis plusieurs mois. Concernant le poste de technicien de maintenance, aucun candidat n'a pour l'instant été retenu, la procédure est donc toujours en cours.

4. Gestion des outils

Nous ne comprenons pas que certains outils, tels que les meules de rectification, ne soient pas commandés avec plus d'anticipation.

Nous déplorons des arrêts machines sur plusieurs jours car nous devons attendre que ces meules arrivent alors qu'il s'agit pourtant d'outils de travail qui sont changés régulièrement et périodiquement.

Cela a forcément des conséquences sur le côté économique, mais détériore également les conditions de travail des salariés qui doivent pousser les pièces à la charrette, multiplier les changements de référence,

Nous demandons ainsi une amélioration de cette gestion.

Réponse : Nous ne pouvons pas prévoir d'avoir ce type de pièces en stock étant donné le coût.

5. Médailles du travail

Quelle est la date définie pour la remise des médailles du travail ?

Réponse : La date n'est pas encore définie, elle devrait être programmée en novembre.

MODIFICATION DES COMPLEMENTS MUTUELLE

PAR LE COMITE D'ETABLISSEMENT

A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2018

Problématiques à prendre en considération :

- Augmentation des cotisations liée à la mise en place du contrat responsable avec une sur-complémentaire
- Gestion non maitrisable des compléments Mutuelle
- La totalité du personnel ne bénéficie pas de ces compléments.

Solutions envisagées :

- Prise en charge par le C.E. de la sur complémentaire (environ 50.000 € pour 2018) afin de garantir aux salariés les mêmes prestations qu'actuellement sans augmentation de tarif.
- Suppression des compléments Mutuelle liés au poste Optique qui représentent 45 % du budget total (soit environ 60.000 € pour 300 bénéficiaires environ pour 2016) sachant qu'en passant par le réseau Kalivia le salarié peut avoir des lunettes sans reste à charge.
- Augmentation des plafonds de remboursement (environ 10.000 €) pour les postes :

Dentaire	de 500 € à 600 € maximum / an / personne
Orthodontie	de 450 € à 550 € maximum / an / enfant de – 16 ans
Indemnités kilométriques	de 0,18 € à 0,22 € pour consultation de spécialiste à plus de 70 km du domicile

- Aucun changement pour les postes : Aide aux mères, prothèses auditives, semelles orthopédiques.

Bilan :

- **100 % des salariés seront concernés par la prise en charge de la sur-complémentaire**
- **Meilleure maitrise et meilleure répartition du budget total des compléments mutuelle**
- **Les remboursements du C.E. seront orientés sur les postes mal remboursés par la sécurité sociale et la mutuelle sur lesquels le salarié n'a pas d'alternative (dentaire, orthodontie, et localisation du spécialiste).**